



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF



**Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
(D.J.S.C.S)**

REGLEMENT

CONCOURS REGIONAL « FEMMES ET SPORT » 2011

La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.J.S.C.S) de la Guyane et le Comité Régional Olympique et Sportif de la Guyane (C.R.O.S.G.U.Y) organisent le concours « Femmes et Sport » 2011.

L'objectif est de promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités en Guyane.

Le concours est ouvert à toutes les femmes bénévoles, âgées de 18 ans et plus.

Le dossier peut être présenté par un club (obligatoirement agréé sport), un comité régional sportif ou une ligue ayant menée une action précisée ci-dessous au cours de la saison 2011.

Les candidates (personnes ou structures) peuvent concourir dans deux catégories de prix :

- « **Sport au féminin** » qui récompense la meilleure stratégie ou action menée par une ligue, un comité régional ou un club en matière de développement de la pratique physique et sportive féminine en Guyane.

- « **Sport : le coup de cœur** » qui récompense une femme pour son parcours et son investissement exemplaires en Guyane, en qualité de bénévole, quelle que soit la nature de son engagement (dirigeante, arbitre, sportive, éducatrice, etc.).

Les actions devront être réalisées avant la date de clôture du dépôt des dossiers.

Les candidates (personnes ou structures) devront concevoir leur présentation en format numérique, cd ou dvd (films, textes illustrés, exposés, revue photos, diaporama, power point, mini reportage, etc.), d'une durée comprise entre 3 et 5 minutes, en 2 exemplaires. Toute production doit rester une œuvre d'amateur. Toute réalisation d'une durée dépassant 5 minutes sera rejetée.

- . Les participants seront entièrement responsables de leur œuvre.
- . Le dossier de candidature doit être dûment rempli.
- . Le projet devra être obligatoirement présenté sur un support dvd ou cd. Ces conditions sont à respecter.

Le jury sera composé des membres de la Commission Femmes et Sport :

- . Représentante de la DJSCS ;
- . Représentante du CROSGUY ;
- . Et toutes autres personnes compétentes.



Les candidatures seront étudiées selon les critères suivants :

Pour le prix « Sport au féminin » :

- . Qualité de la présentation et originalité de la mise en forme ;
- . Originalité et innovation de l'action ;
- . Pertinence de l'action par rapport au contexte local ;
- . Impact et rayonnement de l'action sur le public féminin ;
- . Appréciation générale.

Pour le prix « Sport : le coup de cœur » :

- . Qualité de la présentation et originalité de la mise en forme ;
- . Originalité de l'action de la bénévole ;
- . Pertinence de l'action par rapport au contexte local ;
- . Implication de la bénévole ;
- . Rayonnement de la bénévole ;
- . Appréciation générale.

Le dossier de candidature doit être déposé ou envoyé, **en 2 exemplaires**, par voie postale aux adresses suivantes :

- ✓ Siège de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Pôle Sport (Concours Femmes et Sport)
19, rue Schœlcher
Boîte Postale 5001
97305 CAYENNE CEDEX
Tél : 0594 25 53 00
- ✓ Annexe de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Pôle Sport (Concours Femmes et Sport)
Boulevard de la République
Boîte Postale 5001
97307 CAYENNE CEDEX
Tél : 0594 29 92 26
- ✓ Antenne de la D.J.S.C.S de l'Ouest Guyanais
(Concours Femmes et Sport)
16-18 boulevard Mallouet
97320 SAINT-LAURENT DU MARONI
Tél : 34 73 40

Calendrier :

- **Lancement du concours, le mercredi 26 octobre 2011.**

- **La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée impérativement au vendredi 02 décembre 2011 (cachet de la poste faisant foi).**

- **Délibération du jury le vendredi 9 décembre 2011. A l'issue de ce conseil, les lauréats seront récompensés lors d'une réception prévue le vendredi 16 décembre 2011.**

Précisions :

- . Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel à recours.
- . La participation au concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation.
- . Les lauréats s'engagent à communiquer et acceptent que les institutions valorisent leurs actions.